



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21016
11 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 10 DECEMBRE 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le
Gouvernement iraquien a annoncé, le 2 décembre 1989, qu'il comptait prochainement
démobiliser cinq divisions de l'armée de terre.

Cette mesure est une preuve concrète supplémentaire de l'intention sincère de
l'Iraq de créer des conditions propices à l'instauration d'une paix globale et
durable avec l'Iran et dans la région. Elle constitue en outre une preuve
supplémentaire de la détermination de l'Iraq de s'avancer sur la voie de la
reconstruction et du développement, ce qui ne manquera pas de consolider la paix et
la sécurité dans la région.

J'ose croire que l'importance de cette démarche iraquienne n'échappera à votre
attention, ni à celle des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies,
notamment les membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdul Amir AL-ANBARI
